

HORAIRE D'OUVERTURE

■ Permis de conduire

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00

■ Certificat d'immatriculation

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00

■ Accueil des ressortissants étrangers

(Retrait de ticket auprès de l'hôtesse)

- pour les titres de séjour :

le matin, du lundi au vendredi à partir de 8h15

Un accueil spécifique est réservé aux ressortissants étrangers en situation régulière demeurant hors d'Amiens : le jeudi après-midi à partir de 13h30

- pour les titres de voyage, titres d'identité et de voyage, documents de circulation pour étrangers mineurs, titres d'identité républicains :

lundi, mercredi et vendredi matin entre 8h15 et 11h00

mercredi après-midi entre 14h00 et 15h30

- pour le renouvellement des récépissés de demandes d'asile : le mardi à partir de 13h30

- pour le dépôt des demandes d'acquisition de la nationalité française :

sur rendez-vous, selon le calendrier consultable sur le site internet de la préfecture ou dans le hall d'accueil

Accueil uniquement sur rendez-vous via le site internet pour le dépôt des premières demandes de titres de séjour, des demandes de régularisation et des dossiers étudiants lors de la rentrée universitaire.

■ Mission d'accueil des français rapatriés

56 rue Jules-Barni (cité administrative - locaux ONAC)

Tél. : 03 22 72 04 64

mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

sur RDV les lundi, mardi et jeudi

■ Bureau du cabinet

Autorisation et déclaration d'armes, agents de sécurité privée, dossiers de vidéo-surveillance, agrément des gardes particuliers, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

HORAIRE D'OUVERTURE

■ Bureau de l'administration générale et de l'utilité publique

Organisation des enquêtes d'utilité publique, déclaration ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement),... du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h15 à 16h00

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

■ Etat civil

Lundi et jeudi de 14h00 à 16h00

■ Etrangers

Lundi, jeudi de 14h00 à 16h00

■ Permis de conduire, certificats d'immatriculation et commission médicale

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00

PRÉFECTURE DE LA SOMME

51 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

80020 AMIENS CEDEX 9

Tél. : 0821 80 30 80 et 03 22 97 80 80

Mél : courrier@somme.gouv.fr

www.somme.gouv.fr



Pour toutes suggestions et remarques relatives à vos conditions d'accueil, vous pouvez également écrire à l'adresse électronique suivante : qualite.suggestion@somme.pref.gouv.fr

UN MEILLEUR ACCUEIL AU SERVICE DU PUBLIC



La préfecture de la
Somme améliore la
qualité d'accueil et
de service grâce au
référentiel Marianne



PRÉFET
DE LA SOMME

NOS ENGAGEMENTS "MARIANNE"

De meilleures conditions d'accès

Vous souhaitez des services plus disponibles,
nous nous engageons à :

- 1 Mener régulièrement des enquêtes permettant de connaître vos attentes et adapter nos horaires d'ouverture.
- 2 Vous informer sur les conditions d'accès et d'accueil de nos services et de manière systématique lors de changement.
- 3 Vous orienter vers le bon service.
- 4 Faciliter l'accomplissement des démarches pour les personnes à mobilité réduite.
- 5 Accueillir de manière adaptée les personnes en difficulté.
- 6 Accueillir avec courtoisie.
- 7 Faciliter la constitution de vos dossiers.
- 8 Veiller au confort de nos espaces d'accueil et d'attente.

Des délais plus courts

Vous souhaitez un traitement rapide de vos demandes,
nous nous engageons à :

- 9 Être attentif à la lisibilité et à la clarté de nos courriers et courriels.
- 10 Répondre à vos courriers dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.
- 11 Répondre à vos courriels dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.
- 12 Prendre en charge vos appels téléphoniques en moins de 5 sonneries.

Vous attendez que vos suggestions et réclamations soient mieux prises en compte,
nous nous engageons à :

- 13 Répondre dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à toutes vos suggestions et réclamations portant sur le respect de nos engagements.

Vous attendez plus d'écoute,
nous nous engageons à :

- 14 Mesurer annuellement votre satisfaction et vous informer des résultats.

Une organisation mieux adaptée

nous nous engageons à :

- 15 Améliorer l'accueil en impliquant notre personnel.
- 16 Apporter des informations exactes et à jour aux usagers en organisant notre documentation.
- 17 Surveiller régulièrement le respect de nos engagements
- 18 Évaluer régulièrement nos pratiques avec une volonté d'amélioration continue.
- 19 Réaliser un bilan annuel des actions d'amélioration de l'accueil et des services rendus.

